**CONSULTATION PUBLIQUE N°2018-010 DU 11 JUILLET 2018 RELATIVE AUX MODALITES DE COMMERCIALISATION DES STOCKAGES DE GAZ NATUREL A COMPTER D’OCTOBRE 2018**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses de SAVE à la consultation publique du 11 juillet 2018, n° 2018-010.

#### Question 1 Quels enseignements tirez-vous du retour d’expérience sur les enchères de mars 2018 ?

Save partage l’avis de la CRE concernant la réussite des enchères et le succès du principal objectif qui était la maximisation des souscriptions.

Parmi les enseignements à tirer :

* La chute brutale du spread a montré les limites d’un modèle de calcul du prix de réserve, même sur un historique restreint. Nous estimons que ce qui s’est passé lors des enchères prouve qu’un prix de réserve nul est nécessaire pour maximiser les souscriptions et limiter les risques d’un prix de réserve hors marché.
* Nous partageons l’analyse de la CRE concernant la commercialisation de capacités trop importantes ayant eu un effet sur le spread été/hiver au PEG Nord.
* Nous saluons les efforts faits par les opérateurs pour avoir mis à disposition à temps des plateformes plutôt simples et stables et pour avoir fait l’effort de communiquer les hypothèses en amont (calendrier d’enchères, prix de réserve). Toutefois, nous sommes persuadés que davantage d’harmonisation est possible et nécessaire, concernant le fonctionnement des plateformes d’enchères mais aussi les horaires durant lesquelles elles se déroulent.

#### Question 2 Etes-vous favorable à la proposition de la CRE concernant le nombre maximal de produits pouvant être proposés par chaque opérateur ?

Save est favorable à la proposition de la CRE de limiter le nombre de produits proposés par soucis de lisibilité, toutefois nous estimons que 14 produits est un maximum trop haut. Suite à la fusion des zones, les shippers ne font plus la distinction selon la situation géographique des groupements mais uniquement selon les performances des différents produits. A ce titre, si nous comprenons la nécessité commerciale d’adapter l’offre aux demandes clients et à la réalité physique des différents groupements, nous estimons qu’une standardisation des offres en faciliterait la lecture et pourrait simplifier les processus d’enchères tout en garantissant l’appétence du marché. Nous saluons donc l’initiative de Terega qui, avec ses 3 produits complémentaires a proposé une offre simple et complète.

#### Question 3 Etes-vous favorable à la proposition de la CRE concernant les capacités invendues et les produits de court terme ?

Save est favorable à ce que les capacités invendues soient remises aux enchères jusqu’au 1er mars de chaque campagne. Une fois cette date passée, nous sommes favorables à ce que les opérateurs modifient les produits pour proposer des offres davantage en adéquation avec les besoins du marché, ou des capacités court terme. Nous avons toutefois deux remarques complémentaires sur ce processus :

* L’hypothèse d’une commercialisation de capacités aux caractéristiques modifiées, passé le 1er mars, pourrait inciter certains acteurs à attendre de voir ces produits pour une partie de leurs souscriptions, comme c’était le cas il y a quelques saisons.
* La mise en place du filet de sécurité ayant été présentée comme la solution extrême en cas d’échec des enchères, nous estimons qu’il serait souhaitable de comparer le niveau des souscriptions au seuil minimal nécessaire à la sécurité d’approvisionnement une fois toutes les étapes de souscriptions passées, y compris donc celle, éventuelle, des volumes invendus au-delà du 1er mars. Se pose alors un problème de calendrier pour la mise en place du processus d’obligation avant le 1er avril.

#### Question 4 Etes-vous favorable à la reconduction des règles des enchères de mars 2018 pour les prochaines commercialisations ?

SAVE est favorable à la reconduction des règles de fixing pour les prochaines enchères et à la discussion en Concertation Stockage de la méthodologie à adopter pour les prochaines campagnes.

#### Question 5 Etes-vous favorable aux créneaux horaires proposés pour les jours d’enchère ?

SAVE est favorable aux créneaux horaires proposés pour les jours d’enchères. Nous insistons sur l’importance d’adopter les mêmes horaires pour tous les opérateurs, afin d’éviter toute erreur lors de la participation aux enchères.

#### Question 6 Etes-vous favorable aux modalités de publication envisagées ?

SAVE est favorable aux modalités de publication envisagées.

#### Question 7 Etes-vous favorable au maintien des deux plateformes d’enchères distinctes, dans la mesure où leurs modalités d’utilisation sont harmonisées ?

SAVE est favorable au maintien des 2 plateformes d’enchères pourvu que leur ergonomie soit harmonisée tant concernant la participation aux enchères (fichier Excel vs renseignement manuel sur la plateforme) que sur les différents niveaux d’information et leur accessibilité sur le site.

#### Question 8 Etes-vous favorable à un prix de réserve nul pour les enchères des capacités de stockage commercialisées pour N+1, hors stockage de gaz B ?

SAVE est favorable au maintien d’un prix de réserve nul pour toutes les enchères hors gaz B. La chute du spread été/hiver lors des précédentes enchères a montré qu’il était risqué de proposer une valeur, même calculée.

Par ailleurs, si la fusion des zones rend l’hypothèse moins probable, nous trouvons risqué de fermer définitivement la porte à un prix négatif. Si telle devait être l’évolution du marché à l’avenir (spread très faible, nul, voire négatif), l’ensemble du système mis en place pour la sécurité d’approvisionnement du pays serait alors remis en cause.

#### Question 9 Etes-vous favorable à la commercialisation de capacités de stockage pour N+2 à N+4 ?

SAVE est favorable à la commercialisation de capacités pour N+2, N+3 et N+4 pour des raisons de visibilité et d’optimisation des souscriptions, mais nous partageons l’inquiétude de la CRE sur le risque que, même pour une faible quantité, un trop faible nombre d’acteurs puisse participer et donc fausser le prix d’adjudication. Ce pourrait être le cas dès lors que les signaux de prix sont peu connus, comme pour les périodes N+3 et N+4.

#### Question 10 Etes-vous favorable à garder au moins 50 % de capacités à commercialiser pour N+1 ?

Nous sommes favorables à conserver au moins 50% des capacités pour la période N+1.

#### Question 11 Etes-vous favorable à garder au moins 20% de capacités à commercialiser pour janvier et février pour des capacités injectées à partir d’avril ?

Nous sommes favorables à conserver un volume minimum pour une commercialisation tardive, afin de permettre aux shippers d’optimiser leurs souscriptions et de palier à une éventuelle hausse de leurs besoins. Le niveau de 20% nous parait cependant élevé.

#### Question 12 Etes-vous favorable à la formule de prix de réserve proposée par la CRE pour la commercialisation des capacités pour N+2 à N+4 ?

Save est favorable, sur le principe, à la mise en place d’un prix de réserve non nul pour la commercialisation de capacités au-delà de N+2. Nous sommes également favorables à la distinction par produit et à la prise en compte de 80% de la valeur moyenne des prix d’adjudication pour la période N.

Si la prise en compte d’un historique du spread N+2 pour les périodes N+3 et N+4 n’a pas de réel sens, nous partageons l’avis de la CRE sur la nécessité de fixer un prix de réserve non nul, public, qui pourrait permettre aux shippers de se couvrir tout en faisant supporter un coût connu dans leurs contrats. Pour cette raison nous sommes favorables à la formule.

#### Question 13 Etes-vous favorable au calendrier d’enchères proposé pour les capacités 2019-2020 ?

SAVE est favorable au calendrier présenté. SAVE partage la remarque de la CRE sur les volumes à proposer, et rappelle que, bien que supérieurs, les volumes souscrits en 2018 ont eu un impact significatif sur le marché.

#### Question 14 Etes-vous favorable à la fixation du calendrier annuel des enchères à compter du 1er mars 2019 ?

SAVE est favorable à la fixation d’un calendrier annuel à compter du 1er mars 2019.

#### Question 15 Etes-vous favorable à la limite de 10 TWh/j d’enchères, hors stockage de gaz B ?

Nous sommes favorables à la limite à 10 TWh par jour d’enchères et par période.

#### Question 16 Quel calendrier annuel souhaitez-vous (incluant le nombre et les périodes des guichets par an, le nombre de semaines par guichet, le nombre de jours par semaine d’enchère) ? Etes-vous favorable à des guichets séparés entre la commercialisation des capacités pour N+1 et celles pour N+2 à N+4 ?

SAVE est favorable à la proposition du fournisseur citée en préambule de la question c’est-à-dire un calendrier composé de 3 à 4 guichets par an d’une durée de 2 semaines chacun. Les enchères pourraient avoir lieu sur 3 jours du mardi au jeudi en se gardant la possibilité de rajouter le lundi dans le cas où la durée du guichet serait trop courte.

Nous ne sommes pas favorables à des guichets séparés.

#### Question 17 Quel délai de publication par les opérateurs du calendrier d’enchères précis (produits, quantités) vous semble préférable ?

Nous sommes favorables à une publication des éléments un mois avant le début du premier guichet.

#### Question 18 Etes-vous favorable aux modalités de commercialisation proposées pour les capacités de stockage de gaz B ?

SAVE est favorable à une commercialisation uniquement pour l’année N+1 avec un prix de réserve calculé non nul. Nous sommes également favorables à la commercialisation en une seule enchère. Néanmoins nous partageons les inquiétudes de la CRE concernant le calcul du prix de réserve qui a une forte probabilité d’être atteint compte tenu du faible nombre d’acteurs intéressés par ce produit. A ce titre, nous sommes favorables à prendre en compte le spread été/hiver au PEG et non au TTF.

Nous souhaiterions également avoir des précisions sur les hypothèses retenues pour le calcul des termes « BFR » et « marge » pris en compte dans la formule du terme Béta.